

Mon collègue Jean-Louis Masson a tout à fait raison de dénoncer le fait que les appels téléphoniques aux CAF, à l'URSSAF, à la CNAV ou à différents services publics sont toujours payants, taxés, voire surtaxés, alors qu'une loi prévoit leur gratuité depuis six ans. Mais voilà, une fois encore le pouvoir exécutif s'est arrogé le pouvoir exorbitant de ne pas appliquer la loi, en omettant de publier un décret...

JPS

.